

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE POISSY

89 Avenue Maurice Berteaux

78308 Poissy Cedex

Tél : 01 39 65 05 35 Mail: *tutelles.ti-poissy@justice.fr*

Permanence du service des tutelles : Lundi et Vendredi de 08h45 à 12h

Requête en vue de
PRELEVEMENT DE FONDS
(article 427 du Code civil)

Type de mesure:

Tutelle

Curatelle

Nom (*curateur ou tuteur*) :

Téléphone :

Mail :

Nom de la personne protégée :

Je souhaite effectuer au nom de la personne protégée un **prélèvement** *unique* *mensuel* *annuel* d'une somme deeuros, sur le compte n°..... intitulé..... ouvert auprès de la banque.....

Et de :

créditer cette somme **sur** le compte n° intitulé ouvert au nom de la personne protégée auprès de la banque

utiliser cette somme pour (**à remplir obligatoirement**) :

Motifs / Raisons de la demande (à REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Pièces jointes nécessaires :

-Les relevés bancaires attestant de tous les comptes concernés et de leur dernier solde,

-Tous justificatifs utiles (facture, devis, etc...),

-**budget récapitulatif des revenus et charges MENSUELS** de la personne protégée

Fait à :

le :

Signature :

Cadre réservé au tribunal

Dossier complet

Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires à savoir :

ORDONNANCE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT DE FOND

Minute n° (à remplir par le greffe) :

ORDONNANCE

Nous, Juge des Tutelles au Tribunal de Proximité de Poissy, assistée de greffier,

Vu l'article 427 du Code civil, les termes de la requête et les pièces produites,

Autorisons l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée.

N'autorisons pas l'opération pour les motifs suivants :

Ordonnons l'exécution provisoire de la décision.

Disons qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A Poissy, le

Le greffier

Le juge des tutelles

Notification à :